



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 11  
JANVIER 2021 À 20 HEURES, PAR VISIOCONFÉRENCE**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire par voie de visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents à cette visioconférence :  
Johanne Fortin, Annie Bergeron (téléphone), Sonia Lefebvre, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, secrétaire-trésorière madame Rita Ouellet,

Absence motivée : Claudie Tremblay.

**Huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que les décrets prolongent cet état d'urgence jusqu'au 15 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par visioconférence et téléconférence;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

01-012021

« Que le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne ou par visioconférence ou téléconférence »

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.  
Il est 20 : 00 heures.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Exempter la lecture des procès-verbaux;

Adoption des procès-verbaux;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;
- Adoption du règlement #2021-01 taux de taxes et tarifications;

Infos et suivis des représentants de comités :

- Budget 2021 -- OMH de Milot;
- Activité de Noël -- suivi;

Dossiers en cours:

- Pandémie -- mesures en place;
- Appel de candidature pour personnel;
- Intention de réaliser les travaux autorisés du RIRL;
- Adoption des règlements relatifs à la Sûreté du Québec :
  - a) 1000-21, concernant la sécurité, la paix et l'ordre;
  - b) 1001-21, concernant les nuisances;



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



- c) 1002-21, concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement;
- d) 1003-01, concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire;
- e) 1004-21, concernant les animaux;
- f) 1005-21, concernant les systèmes d'alarme;

Nouveaux dossiers:

- Demande aide financière programme Emploi été;
- Entente balayage printanier rue Gaudreault avec MTQ;

Demandes d'appui :

- Digicom Internet – pour dépôt d'un projet au fonds pour la large bande universelle;

Demandes de contributions financières :

- Fondation Hôtel-Dieu d'Alma et fondation Centre Maria-Chapdelaine;
- Campagne *Mon voisin je m'en occupe*;

Correspondance et demandes diverses;

Points divers :

- a) Dépôt complété des déclarations dons et avantages par les élus;

Période de questions des contribuables;

- M. Jacquelin Juneau – signalisation;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

02-012021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

**Exempter la lecture des procès-verbaux**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre,

03-012021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'exempter la lecture des procès-verbaux des séances du mois de décembre tenues les 7 et 21 »

**Adoption des procès-verbaux**

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux rapportent avec fidélité ce qui s'est passé durant les séances;

CONSIDÉRANT qu'il faut corriger les numéros de règlements relatifs à la Sûreté du Québec et celui des taux de taxes afin de refléter l'année d'adoption des règlements

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

04-012021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter les procès-verbaux des séances du mois de décembre tenue les 07 et 21, tels que rédigés avec la modification des numéros de projets de règlement et dans les avis de motion soit :

07-2019 devient 02-2020, 01-2021 devient 2021-01, 1000-20 devient 1000-21, 1001-20 devient 1001-21, 1002-20 devient 1002-21, 1003-20 devient 1003-21, 1004-20 devient 1004-21, 1005-20 devient 1005-21 »



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



**Finance :**

**Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Martin Pelletier

05-012021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 8 au 31 décembre 2020 au montant de 39 856.24 \$»


« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 8 au 31 décembre 2020 au montant de 146 753.46 \$»

« D'autoriser la directrice générale secrétaire trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #05-012021.

Signé, ce 14 janvier 2021

  
Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Adoption du règlement portant le numéro 2021-01 pour établir les taux de taxes et tarifications pour l'année**

CONSIDÉRANT que le règlement 2021-01 a été lu et commenté par les membres du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 21 décembre;

CONSIDÉRANT qu'il établit les taux de la taxe foncière générale selon le taux varié demeurent les mêmes qu'en 2020 avec l'ajout d'un taux pour les unités forestières qui est le même que le taux de base et la diminution du taux non résiduelle qui passe de 1.80\$ du 100 d'évaluation à 1.75\$ du 100\$ d'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'il y a des variations quant aux services de police-augmentation de 4.00\$ mettant le tarif à 107.00\$;

CONSIDÉRANT qu'il y a une légère augmentation aux tarifs de matières résiduelles (ordures, récupération et organiques) le taux sera de 125.00\$ pour les saisonniers, 240.00\$ pour les permanents et 50.00\$ pour les secteurs plus éloignés non desservis à la porte et devant utilisé l'écocentre ou autres;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

06-012021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le règlement 2021-01 ayant pour objet d'établir les taux de taxes sur la valeur foncière et les tarifs de compensation pour divers services municipaux et de prévoir les règles applicables en cas de défaut de paiement »

**Infos et suivis des représentants de comités**

**CDE, RISISN- service incendie**

Rien de particulier, pas de rencontre de comité.

**Budget 2021 – OMH de Milot**

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de l'Office d'Habitation de Saint-Ludger-de-Milot ont été approuvées par la S.H.Q. pour 2021, lesquelles prévoient un déficit de 11 700 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant doit être assumé par la Société d'habitation du Québec, pour 90% soit 10 530 \$ alors que 10% soit 1170 \$ doit l'être par la Municipalité;



## Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

07-012021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal approuve le budget 2021 de l'Office d'habitation de Saint-Ludger-de-Milot, tel qu'accepté par la S.H.Q. présentant un déficit de 11 700 \$ »

« Que le Conseil municipal assume 10% du déficit annuel, soit une somme de 1 170 \$ »

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #07-012021.

Signé, ce 14 janvier 2021

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Loisirs, culture :**

#### **Activité de Noël - suivi**

51 cadeaux ont été remis aux enfants par le père Noël et ses acolytes, l'activité s'est bien déroulée, les enfants et les parents très heureux. Budget dépense 1 246\$, contribution des parents 555\$, aucune dépense de salaires, tous des bénévoles. Félicitations à tous, remerciement aux bénévoles pour l'activité.

### **Dossiers en cours :**

#### **Pandémie – mesures en place**

CONSIDÉRANT que le gouvernement a mis en place de nouvelles mesures pour diminuer les cas de maladie, dont un couvre-feu et ce, jusqu'au 8 février 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se doit de respecter les directives de la santé publique tout en maintenant les services essentiels à la population;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

08-012021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise les mesures suivantes :

- Fermeture des bureaux au public jusqu'au 8 février 2021;
- Fermeture des services de loisirs et culture à partir de 19h30;
- Favoriser le télétravail le plus possible;
- Les bureaux municipaux demeurent ouverts avec accès par téléphone et courriel;
- Autoriser la directrice générale à émettre les attestations de déplacement nécessaire au bon fonctionnement des activités et services essentiels;
- Maintenir le service de brigade scolaire;
- Assurer les services essentiels : services incendie, voirie, administratif (paie, taxation, gestion personnel, mesures urgence, plaintes, séances, etc), hygiène du milieu (aqueduc, égout, pluvial);
- Maintenir le service de bibliothèque et accès à l'internet;
- Maintenir les services de la patinoire avec respects des mesures sanitaires;
- Maintenir le service d'urbanisme à distance – télétravail;
- Continuer les séances du conseil en visioconférence et les pléniers;
- Favoriser les rencontres de travail en visioconférence; »

#### **Appel de candidature pour personnel**

CONSIDÉRANT qu'il est important dans les circonstances actuelles de maintenir le service de la patinoire et ce, dans le respect des normes sanitaires et règles de distanciation;

CONSIDÉRANT que pour ouvrir les salles, nous devons avoir un responsable pour en assurer l'entretien et la surveillance intérieure et extérieure;

CONSIDÉRANT que nous aurons besoin à court terme d'une banque de nom pour assurer le service de brigade en cas de non disponibilité de la permanente;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre,



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



09-012021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'appel de candidature pour les postes suivants :

- Remplaçant pour brigade scolaire
  - Responsable de la patinoire (surveillance extérieure et intérieure, ménage)
- »

**Intention de réaliser les travaux autorisés du RIRL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une prolongation du délai de réalisation des travaux de la réfection de l'avenue Lévesque et que celle-ci est acceptée par le Ministère;

CONSIDÉRANT qu'un échéancier des travaux sera transmis au Ministère;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

10-012021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal confirme l'intention de la municipalité de réaliser les travaux autorisés au plus tard le 31 juillet 2021 et de transmettre la reddition de comptes au plus tard le 31 août 2021 pour notre projet RIRL-2017-657 »

**Adoption des règlements relatif à la Sûreté du Québec :**

**1000-21, CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance du 7 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance une légère modification est faite au numéro du règlement afin d'assurer une concordance avec l'ensemble des autres municipalités;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

11-012021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le règlement numéro 1000-21 concernant la sécurité, paix et ordre sur le territoire de la municipalité »

**1001-21, CONCERNANT LES NUISANCES**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance du 7 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance une légère modification est faite au numéro du règlement afin d'assurer une concordance avec l'ensemble des autres municipalités;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

12-012021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le règlement numéro 1001-21 concernant les nuisances »

**1002-21, LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance du 7 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance une légère modification est faite au numéro du



Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



règlement afin d'assurer une concordance avec l'ensemble des autres municipalités;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-012021

« D'adopter le règlement portant le numéro 1002-21 concernant la sécurité routière, circulation et stationnement »

**1003-21, LE COLPORTAGE ET LA SOLLICITATION SUR LE TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance du 7 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance une légère modification est faite au numéro du règlement afin d'assurer une concordance avec l'ensemble des autres municipalités;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-012021

« D'adopter le règlement numéro 1003-21 concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la Municipalité »

**1004-21, LES ANIMAUX**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance du 7 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance une légère modification est faite au numéro du règlement afin d'assurer une concordance avec l'ensemble des autres municipalités;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Sonia Lefebvre,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-012021

« D'adopter le règlement numéro 1004-21 concernant les animaux »

**1005-21, LES SYSTÈMES D'ALARME**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance du 7 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance une légère modification est faite au numéro du règlement afin d'assurer une concordance avec l'ensemble des autres municipalités;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-012021



## Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



« D'adopter le règlement numéro 1005-21 concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la Municipalité »

### Nouveaux dossiers :

#### **Demande aide financière programme Emploi été**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire obtenir une aide financière dans le cadre du programme **Entente Emplois d'été Canada (EÉC) 2021**;

CONSIDÉRANT que cette aide viendrait permettre l'embauche de jeunes pour l'animation estivale des terrains de jeux;

CONSIDÉRANT que le fait d'offrir des services variés est un atout important et un facteur de rétention de nos familles, jeunes et moins jeunes, dans notre milieu;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir ce service aux parents et aux enfants, surtout en cette période de crise sanitaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable de demander un chef de camp et deux animateurs pour maintenir un ratio standard selon l'âge des participants soit une moyenne de huit (8) enfants par animateur;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

17-012021

« Que le Conseil municipal entérine la présentation d'une demande de projet **Entente Emplois d'été Canada (EÉC) 2021**, afin d'obtenir l'aide financière pour l'engagement de trois (3) personnes, lesquelles viendraient combler les divers besoins d'animation estivale »

#### **Entente balayage printanier rue Gaudreault avec MTQ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot effectue le balayage dans les rues de la municipalité et le MTQ est responsable du balayage de la rue Gaudreault;

CONSIDÉRANT que le Ministère demande à la Municipalité si elle veut prendre en charge l'exécution des travaux de la rue Gaudreault afin que les travaux se réalisent en même temps sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, nous avons la gestion du contrat (choix entrepreneur, entente, surveillance, paiement) pour la rue Gaudreault appartenant au MTQ;

CONSIDÉRANT que le MTQ accepte d'assumer les coûts de balayage de la rue Gaudreault selon le barème déterminé à l'entente;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
PRÉSENTS

18-012021

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire trésorière à prendre entente avec le MTQ afin de joindre les opérations de balayage de la rue Gaudreault sous juridiction du MTQ, à nos opérations et à notre demande de soumission »

« Que la facturation des travaux soit transmise, une fois ceux-ci réalisés, au MTQ »

« Que le Conseil autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires au besoin. »

### Demandes d'appui

#### **Digicom Internet – pour dépôt d'un projet au fonds pour la large bande universelle**

CONSIDÉRANT QUE DIGICOM Internet demande une lettre d'appui pour la présentation d'un projet de nouveau service internet sans-fil amélioré au Québec, dans la région administrative du Lac St-Jean, qui est soumise à la nouvelle ronde du Fonds à large bande universelle de l'ISDE ;



## Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



CONSIDÉRANT QUE DIGICOM demande une subvention au fonds pour la large bande universelle du ministère de l'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE) afin d'offrir un service internet sans-fil amélioré aux régions mal desservies de notre collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE comme l'ont reconnu les gouvernements ISDE, MEI et l'institution CRTC, les connexions à large bande de haute qualité sont essentielles à l'avenir de nos collectivités éloignées et rurales. Nous méritons d'avoir un service internet qui correspond aux services offerts dans d'autres régions du Canada ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-012021

« Que le Conseil municipal de Saint-Ludger-de-Milot appui entièrement cette proposition et nous encourageons le Ministère à approuver le projet de DIGICOM et lui fournir des fonds pour mettre à niveau l'Internet à large bande dans notre communauté »

### **Demandes de contributions financières**

#### **Centre Maria-Chapdelaine et Fondation Hôtel-Dieu**

CONSIDÉRANT que la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine présente une dix-neuvième campagne de financement pour offrir à l'Hôpital de Dolbeau-Mistassini et les CHSLD de Mistassini et de Normandin des équipements spécialisés qui aident non seulement à améliorer les services dispensés à notre population, mais aussi à favoriser la venue, de nouveau personnel médical utilisant ces appareils;

CONSIDÉRANT que la Fondation Hôtel-Dieu d'Alma organise un blitz entreprises afin de récolter des fonds car les impacts de la crise sanitaire se font largement ressentir sur sa mission philanthropique;

CONSIDÉRANT que les contribuables de Saint-Ludger-de-Milot reçoivent des services du Centre Maria-Chapdelaine ainsi que de l'Hôpital d'Alma et que la Municipalité désire soutenir les organismes offrant des soins à sa population;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-012021

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot accorde une aide financière de 100 \$ à la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine et la même somme à la Fondation Hôtel-Dieu d'Alma dans le cadre de leur campagne de financement respective »

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #20-012021.

Signé, ce 14 janvier 2021

  
Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **Campagne Mon voisin je m'en occupe**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot désire participer à la campagne *Mon voisin, je m'en occupe* qui a été mise en place par le bureau du député afin de venir aider les gens en difficulté suite à la perte de revenus ou autres en ces circonstances exceptionnelles de pandémie;

CONSIDÉRANT que le montant remis par la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot ainsi que les dons de la population profiteront à des résidents de notre Municipalité;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-012021





## Municipalité Saint-Ludger-de-Milot



« Que le Conseil municipal accorde un montant de 2\$ par habitant soit un montant de 1 262. \$ pour la campagne *Mon Voisin je m'en occupe.* »

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #21-012021.

Signé, ce 14 janvier 2021

Rita Ouellet, Directrice générale et secrétaire-trésorière

### Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

### Point divers :

#### **a) Dépôt des déclarations dons et avantages par les élus**

La conseillère Sonia Lefebvre a déposé son formulaire, ce qui vient compléter le dépôt par tous les élus. L'information sera transmise au Ministère et les déclarations demeurent disponible pour consultation par les contribuables.

### Période de questions pour les contribuables

#### **Question de monsieur Jacquelin Juneau - signalisation**

CONSIDÉRANT que nous avons reçue une question concernant la signalisation dans le secteur de l'avenue Lévesque Est afin de régler une situation de vitesse excessive des utilisateurs arrivant des secteurs de villégiatures (Grand-Lac-Clair, Lac-St-Ludger et rang5);

CONSIDÉRANT qu'effectivement il n'y a pas de signalisation pour indiquer que la limite de vitesse à l'intérieur du périmètre urbain est de 50 kilomètres quand on revient du rang 5 et qu'il serait pertinent de mettre un panneau de limite de vitesse pour prévenir les utilisateurs qu'ils sont dans un secteur urbain;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-012021

« Que le Conseil municipal autorise l'achat et la pose de panneaux de signalisation pour la limite de vitesse et les accessoires requis afin de pouvoir en faire l'installation dès que possible au printemps 2021 dans le secteur près de l'intersection Avenue Lévesque et Lac-Serein »

### Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20h12.

Rita Ouellet, CPA, Directrice générale sec. Trés.

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »